

TUTORIEL

COMMENT CONSULTER ET PROLONGER SES PRÊTS ?

Mise à jour avril 2025

« TriBU », le moteur de recherche des BU, vous offre la possibilité de visualiser l'ensemble de vos prêts et de prolonger les documents que vous souhaitez conserver un peu plus longtemps.

Comment consulter et prolonger ses prêts

- Identifiez-vous sur [« TriBU »](#)
- Cliquez sur votre nom en haut à droite
- Cliquez sur « Compte lecteur »
- L'onglet « Prêt » vous permet de :
 - consulter la liste des documents que vous avez empruntés et vérifier leurs dates de retour
 - renouveler vos prêts en cliquant sur « Prolonger ».

À noter pour les prolongations

- Il est possible de prolonger le prêt d'un document dès le lendemain du prêt.
- Le renouvellement est possible plusieurs fois dans la limite d'un mois maximum.
- La durée de renouvellement est de 15 jours.

Nous vous conseillons de prolonger vos documents quelques jours avant la date de retour pour profiter pleinement de ce service.

Attention : La prolongation n'est pas autorisée en cas de retard, de suspension de prêt ou de réservation sur le document concerné.